



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre

Présents : 28

Le 10 octobre

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
04.10.2024

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Claude ABIVEN qui a donné pouvoir à Samuel PHELIPPOT, Nadia DUTERDE qui a donné pouvoir à Philippe RIVIERE (arrivée à 18h40), Gilbert MEUDEC (arrivé à 18h30) qui a donné pouvoir à Gaëlle MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Karine BLEAS.

N° D_2024-10-10-09

Objet : DECLARATION D'INTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE SUR LE SECTEUR DE KERVANOUS

Vu le décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires ;

Vu les délibérations du 5 novembre 2020 et 28 mai 2021 par lesquelles le Conseil municipal a :

- déclaré son intention de porter le projet de construction de nouvelle gendarmerie avec l'ensemble des partenaires institutionnels sur le secteur de Kervanous ;
- autorisé Madame le Maire à engager les démarches nécessaires pour mener à terme ce projet ;
- autorisé également la cession des parcelles situées sur le secteur précité à Finistère Habitat ;

Vu l'avis favorable de la commission en date du 27 septembre 2024 ;

Il est précisé qu'afin de porter ce projet auprès de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale et d'obtenir la décision d'agrément de principe immobilier, le Conseil municipal est invité à confirmer son intention sous forme de délibération précisant les éléments ci-dessous :

- nature de l'opération projetée : construction d'une caserne de gendarmerie comprenant des locaux de service, des locaux techniques, des logements ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 029-212901052-20241017-20240009-DE

- Effectifs pris en compte :
Communauté de brigade de Landivisiau : 1 officier ; 15 sous-officiers ; 2 gendarmes adjoint volontaire ;
Brigade mobile à composante équestre à Landivisiau : 6 sous-officiers ;
- Nature du cadre juridique retenu : décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 – Garantir les prêts contractés par un office HLM.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « un Esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau » confirme son intention de soutenir le projet de construction de nouvelle gendarmerie.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 10 octobre 2024

Le Maire,

Laurence CLASSE

